



Politique d'action communautaire:  
des citoyens actifs et  
une communauté mobilisée en loisir

---

Mémoire présenté à la  
Commission sur le développement social et la diversité montréalaise  
dans le cadre de la consultation sur la  
Politique montréalaise pour l'action communautaire

Février 2020

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR  
4545, av. Pierre-De Coubertin,  
Montréal, Québec H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3132  
Télec. : 514.252.30.24  
Courriel : [infocql@loisirquebec.com](mailto:infocql@loisirquebec.com)  
Sites Internet : [www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com)  
[www.loisirquebec.com/pleinair](http://www.loisirquebec.com/pleinair)  
[www.formation-animation.qc.ca](http://www.formation-animation.qc.ca)

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

## Avant-propos

Le Conseil québécois du loisir (CQL) vous remercie de nous accueillir et salue la décision des autorités montréalaises de mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise de tenir cette consultation publique sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire. Par cette démarche de consultation, vous confirmer votre volonté d'associer les organismes et les milieux à la définition des actions qui visent à améliorer la qualité de vie des communautés notamment par l'enrichissement de notre vie démocratique ainsi qu'au développement d'une citoyenneté active.

À titre de regroupement de 39 organismes nationaux de loisir culturel, de plein air, socio-éducatif, scientifique et touristique et d'un réseau de quelque 4500 organisations dont seulement 30 % ont des ressources humaines rémunérées<sup>1</sup>, le CQL exprime dans ce mémoire une réalité spécifique à l'égard de l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome. Le milieu associatif communautaire du loisir, compte tenu de son historique<sup>2</sup>, s'est engagé activement auprès du Réseau québécois de l'action communautaire autonome en amont de l'adoption de la Politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*.

Les organismes de loisir prennent en compte et favorisent l'engagement citoyen dans le cadre d'un fonctionnement démocratique et c'est aussi pourquoi une politique d'action communautaire doit reconnaître ce secteur, cette mission et non seulement l'aspect de prestations de services. Les organismes offrent au citoyen une alternative à ne plus être seulement des consommateurs en loisir, mais à devenir des acteurs de leur loisir. Rappelons ici que les fonctions intrinsèques du loisir sont le divertissement, la détente, mais également le développement individuel et collectif. Les organismes communautaires en loisir et le loisir public adoptent des orientations et des approches qui maximisent les bienfaits sociaux, éducatifs, culturels, économiques, environnementaux et sur la santé.

Le CQL a pour mission de contribuer à l'accessibilité et au rayonnement du loisir au Québec en valorisant l'apport du milieu associatif. C'est en cohérence avec notre mission d'accessibilité pour rendre effectif l'exercice du droit au loisir pour tous que notre appartenance et notre solidarité au milieu de l'action communautaire autonome prennent tout son sens ainsi que la présente contribution.

---

<sup>1</sup> Alliance de recherche université communauté en économie sociale (ARUC-ÉS) Comité sectoriel de la main d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC). Profil socio-économique du réseau associatif du CQL 2007.

<sup>2</sup> ARUC ES, 35 ans de rapport entre les ONL et l'État québécois (1976-2011), CQL mars 2013

## **Accessibilité**

D'entrée de jeu, nous traitons de l'accessibilité, car elle est sans doute la valeur qui caractérise le plus le loisir public et son lien avec l'action communautaire. L'exercice réel du droit au loisir s'évalue particulièrement par son accessibilité. Notre approche globale permet d'intégrer à la fois les dimensions culturelle, économique, physique et temporelle en plaçant les personnes et les groupes au centre des actions.

Par ailleurs, les récentes études démontrent que le loisir représente un important vecteur d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. Les nouveaux arrivants ont non seulement besoin d'informations et de services concernant le logement, l'alimentation, la santé, l'éducation et l'emploi, mais ils nécessitent d'un accompagnement pour connaître et découvrir la culture de leur nouveau milieu de vie. Ainsi, le loisir peut jouer un rôle important dans cet accompagnement. Les pratiques des organismes communautaires de loisir permettent de créer des liens sociaux, et de développer un sentiment d'appartenance et de cohésion sociale, tout en renforçant l'identité culturelle et l'estime de soi. La reconnaissance et l'apport du loisir à la qualité de l'accueil vécu par les immigrants doivent être davantage valorisés.

## **L'engagement citoyen en loisir**

L'engagement citoyen-bénévole est un apport important à une vie socialement active, particulièrement en loisir. De plus, l'engagement citoyen et bénévole est identifié comme élément essentiel à la vitalité et au rayonnement du loisir et est un des fondements du milieu associatif en loisir. L'engagement du citoyen nécessite un cadre et des conditions qui favorisent la consolidation et le développement de son action qui peut-être aussi comprise comme la qualité de son expérience en loisir.

## **Reconnaissance et soutien aux organismes**

Le document de consultation présente les principes, le type de soutien, la gestion du soutien et la mise en œuvre qui s'inspirent largement de la Politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* ce que nous saluons et vous encourageons à poursuivre cette orientation. Comme d'autres secteurs de l'action communautaire, il existe en loisir une diversité de fonctionnements qui représente une richesse, car elle offre de nombreuses possibilités d'engagements citoyens. Globalement, nous voulons réitérer l'importance de quelques balisent dans les relations entre la ville et les organismes dans la perspective que leur fonctionnement permettent d'offrir des conditions favorables à l'exercice de la citoyenneté en loisir :

## Expertises du milieu et le rôle des regroupements

Les organismes et les regroupements disposent d'une connaissance globale et d'une expertise de leur milieu.

### RECOMMANDATION 1

Que la Politique montréalaise de l'action communautaire reconnaisse, sollicite et soutienne l'expertise des organismes et des regroupements dans une perspective partenariale et leur offre une indemnité pour favoriser leur participation et sensibilise les arrondissements à l'importance de solliciter leur expertise à titre de partenaire

Plusieurs de ces organismes locaux sont membres de regroupement qui leur offrent entre autres des occasions de partage, d'échanges d'amélioration des pratiques, de formation, etc. L'exemple de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir qui regroupe plusieurs centres sur le territoire de la ville représente un interlocuteur privilégié pour la ville

### RECOMMANDATION 2

Que la Politique montréalaise de l'action communautaire reconnaisse le rôle global et spécifique des regroupements notamment d'interpeller les différentes instances publiques sur des enjeux d'intérêt commun tel que défini par ceux-ci.

## Autonomie et approches

L'autonomie est le fondement premier de la Politique d'action communautaire. Cette autonomie est très positive pour la société, car elle permet aux communautés de faire preuve d'innovation et de contribuer au développement social du Québec. Toutefois, il existe une méconnaissance de ces différentes formes d'autonomie. Par exemple, il semble naturel pour certains que le fait qu'un organisme reçoive du financement compromette nécessairement son autonomie. Il en résulte que l'autonomie de plusieurs organismes n'est pas respectée et que certaines règles administratives peuvent porter atteinte à l'autonomie des organismes. Afin de maintenir la légitimité des approches collectives, la politique doit reconnaître l'importance de la participation citoyenne, le fonctionnement démocratique, et l'éducation populaire qui permettent la transformation sociale.

### RECOMMANDATION 3

Que la Politique montréalaise de l'action communautaire présente une section spécifique sur l'autonomie des organismes et que la ville sensibilise et valorise l'autonomie des organismes auprès des instances et dans ses pratiques.

### Récurrance, reconduction et indexation du financement

La récurrance du financement à la mission et la durée des ententes pluriannuelles (minimum 3 ans) sont des mécanismes qui permettent de consolider les organismes tout comme l'indexation qui permet d'éviter l'appauvrissement des organismes et ses conséquences sur leur fonctionnement et les services.

#### RECOMMANDATION 4

Que la Politique montréalaise pour l'action communautaire reconnaisse que le financement par projet selon les besoins identifiés par les organismes et regroupements devrait être disponible. Celui-ci permet d'assumer des frais liés à la réalisation, dont des besoins de se former, d'actualiser leurs pratiques, leurs cadres d'analyse et leurs approches ainsi que de relever les défis liés au virage numérique et l'évolution des outils de communications.

### Modalités des ententes

Le pourcentage des versements, les dates ainsi que les modalités de reconduction des programmes ne doivent pas fragiliser les organismes en se retrouvant par exemple en manque de liquidité. Ces modalités devraient être discutées avec les interlocuteurs du milieu.

#### RECOMMANDATION 5

Que la Politique montréalaise pour l'action communautaire favorise un financement récurrent à la mission des organismes dont les centres communautaires de loisir afin qu'ils :

- consolident et développent leurs approches collectives de gouvernance démocratique, leur vie associative, la participation bénévole et citoyenne
- améliorent les conditions de travail de leurs employés et favorisent ainsi la rétention de leur personnel;
- consolident et développent leur offre de services et d'activités destinées à leurs membres et à la population;

#### RECOMMANDATION 6

De plus, que la Politique montréalaise pour l'action communautaire prévoit

- que la Ville et ses arrondissements indexent le financement accordé à tous les organismes selon les coûts de fonctionnement, et ce, sur une base annuelle ;
- que la Ville et ses arrondissements instaurent des mécanismes de reconduction automatique facilitant la signature des nouveaux protocoles et limitant les délais administratifs;
- que la Ville et ses arrondissements normalisent la durée des ententes de financement à la mission, et ce, pour une durée minimum de 3 ans.
- que la ville et les arrondissements reconnaissent les organismes qui agissent sur plusieurs territoires et qu'une équité de traitement soit en vigueur d'un territoire à l'autre.

### Défis de la main d'œuvre et de la formation

Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, les organismes communautaires notamment en loisir sont particulièrement affectés. Cette situation a un impact direct sur la relève, l'engagement bénévole et la participation citoyenne ce qui requiert également des mesures spécifiques. À titre d'exemple, les centres communautaires devraient pouvoir être soutenus pour offrir la formation DAFA à leur équipe d'animation ce qui représente un standard de qualité et de sécurité des participants ainsi que des employés durant l'exercice de leurs fonctions.

#### RECOMMANDATION 7

Que la Politique montréalaise pour l'action communautaire appuie les regroupements et leurs membres engagés dans la mise en œuvre de plan d'intervention visant le développement des conditions nécessaires pour assurer le recrutement, l'accueil et la fidélisation des ressources humaines.

### Cohérence, promotion et suivi

#### RECOMMANDATION 8

En regard des différentes politiques en vigueur ou en cours d'élaboration, que la Politique montréalaise pour l'action communautaire devrait pouvoir être appliquée de façon transversale et en cohérence avec d'autres politiques dont celle sur le loisir.

#### RECOMMANDATION 9

Que la ville participe à la Semaine nationale de l'action communautaire autonome (SNACA, autour du 23 octobre) organisée à l'initiative du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).

#### RECOMMANDATION 10

Que la Politique montréalaise pour l'action communautaire prévoit la création d'un comité de suivi de la mise en œuvre de la politique avec la participation des interlocuteurs communautaires.

### **Conclusion**

À l'instar des connaissances et des pratiques en vigueur, la co-construction de politique publique est une approche reconnue qui mobilise l'ensemble des parties prenantes dans une démarche globale qui se poursuit avec des mécanismes de suivi et d'évaluation continue. Ce processus innovant est tout à fait en adéquation avec les pratiques du milieu communautaire dont en loisir. Nous vous remercions à nouveau de nous offrir la possibilité d'intervenir dans le cadre de cette consultation sur la politique montréalaise pour l'action communautaire et nous vous réitérons notre intérêt à poursuivre les échanges.

## **Organismes nationaux de loisir membres du CQL**

ALLIANCE DES CHORALES DU QUÉBEC  
ASSOCIATION DE L'AGROTOURISME ET DU TOURISME GOURMAND DU QUÉBEC  
ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC  
ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC  
ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA  
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES  
CERCLE DES JEUNES NATURALISTES  
CORPORATION SECONDAIRE EN SPECTACLE  
FAMQ-ARTS EN MOUVEMENT  
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLE DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES ASTRONOMES AMATEURS DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES HARMONIES ET ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION HISTOIRE QUÉBEC  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING ET DE CARAVANING  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE PHILATÉLIE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE FRANCOPHONES  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ÉCHECS  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES JEUX RÉCRÉATIFS  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR EN INSTITUTION  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR LITTÉRAIRE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU THÉÂTRE AMATEUR  
FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS QUÉBEC  
KÉROUL  
LES AUBERGES DE JEUNESSE DU ST-LAURENT  
LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC INC.  
MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DES VACANCES FAMILIALES  
RADIO AMATEUR DU QUÉBEC  
REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX  
RÉSEAU FADOQ  
RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC  
RÉSEAU QUÉBEC FOLKLORE  
RÉSEAU TECHNOSCIENCE  
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE  
VUE SUR LA RELÈVE (ANCIEN CRÉATION ETC.)